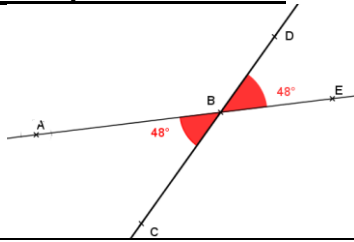


Chapitre ... : Droites et Angles

I. Angles opposés par le sommet :



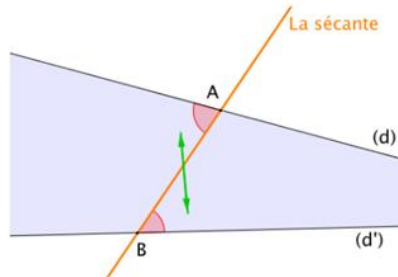
Définition : Deux **angles opposés par le sommet** ont un sommet commun et sont symétriques par rapport à ce sommet commun.

Propriété : Si deux angles sont opposés par le sommet alors ils ont la même mesure.

II. Angles alternes-internes

On dit que les deux angles marqués en rouge sont alternes-internes.
En effet :

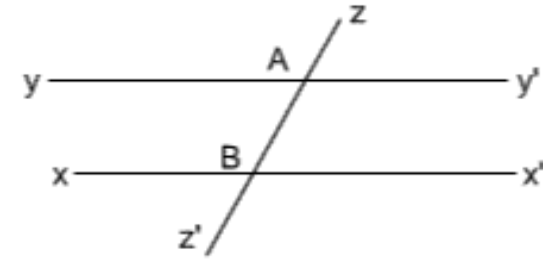
- ils se trouvent à l'intérieur (interne) de la bande formée par (d) et (d'),
- ils sont de part et d'autre (alternes) de la sécante.



Définition : Deux angles sont dits **alternes-internes** lorsque :

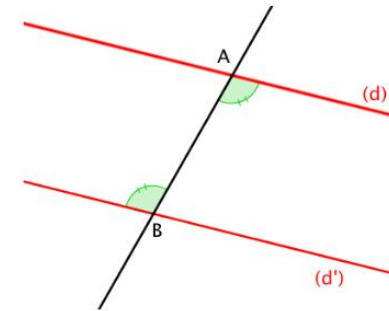
- ils n'ont pas le même sommet.
- ils sont situés de part et d'autre de la sécante (Δ). \rightarrow « alternes »
- ils sont entre les deux droites (d1) et (d2). \rightarrow « internes »

Exemple : Colorie les paires d'angles alternes-internes de la même couleur.



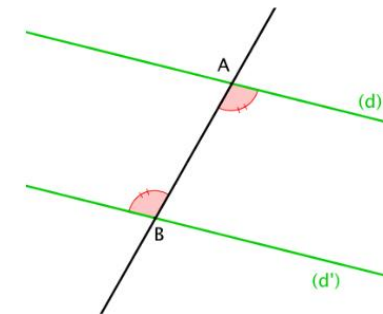
Propriété :

Si deux droites parallèles sont coupées par une sécante alors les angles alternes-internes qu'elles déterminent ont la même mesure.



Remarque : Cette propriété sert à montrer que des angles ont la même mesure.

Propriété réciproque : Si deux droites coupées par une sécante forment deux angles alternes-internes de même mesure, alors ces deux droites sont parallèles.



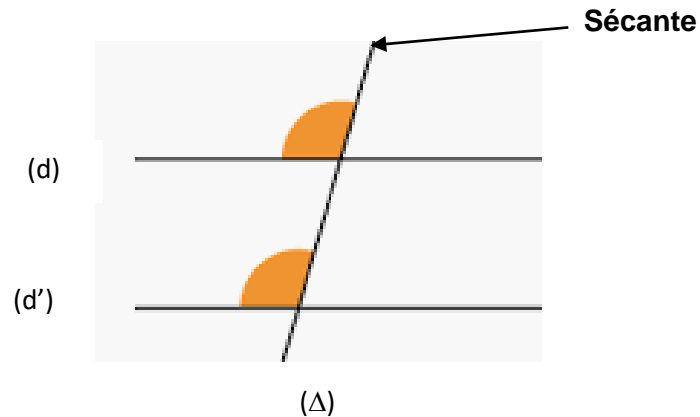
Remarque : Cette propriété sert à montrer que des droites sont parallèles.

III. Angles correspondants

Définition : Deux angles sont dits **correspondants** lorsque :

- ils n'ont pas le même sommet.
- ils sont situés du même côté de la sécante (Δ).
- l'un est entre les deux droites (d) et (d') et l'autre ne l'est pas.

Exemple :



Propriété (admis) : Si deux droites parallèles sont coupées par une sécante alors les angles correspondants qu'elles déterminent sont égaux.

Remarque : Cette propriété sert à montrer que des angles ont la même mesure.

Propriété Réciproque (admise) : Si deux droites coupées par une sécante forment deux angles correspondants même mesure, alors ces deux droites sont parallèles.

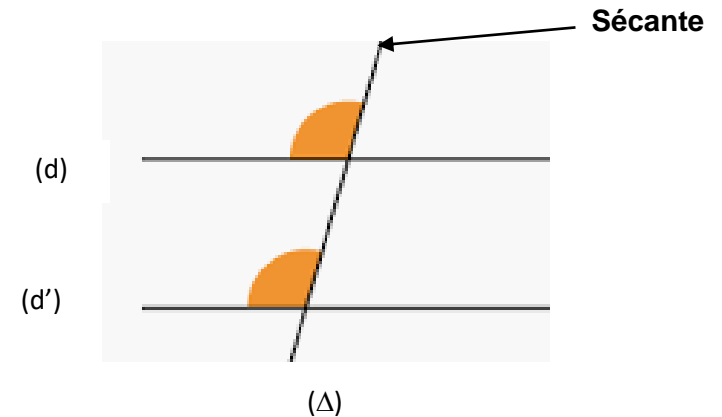
Remarque : Cette propriété sert à montrer que des droites sont parallèles.

III. Angles correspondants

Définition : Deux angles sont dits **correspondants** lorsque :

- ils n'ont pas le même sommet.
- ils sont situés du même côté de la sécante (Δ).
- l'un est entre les deux droites (d) et (d') et l'autre ne l'est pas.

Exemple :



Propriété (admis) : Si deux droites parallèles sont coupées par une sécante alors les angles correspondants qu'elles déterminent sont égaux.

Remarque : Cette propriété sert à montrer que des angles ont la même mesure.

Propriété Réciproque (admise) : Si deux droites coupées par une sécante forment deux angles correspondants même mesure, alors ces deux droites sont parallèles.

Remarque : Cette propriété sert à montrer que des droites sont parallèles.